

Quelques nouveautés

Pour le dernier COGAS avant les élections, La Poste fait un petit geste ■ Côté restauration une augmentation du titre restaurant et un budget pour améliorer la restauration collective ■ Côté enfance, revalorisation des prestations pour la garde des enfants et un nouveau prêt étudiants ■ Côté loisirs, augmentation des seuils pour les chèques vacances ■ Mais on est loin du compte concernant nos revendications!

La pause repas en chantier

Nous avons maintes fois interpellé La Poste sur la restauration : une baisse de fréquentation des restaurants collectifs, des réorganisations empêchant le personnel de prendre une véritable pause repas et une valeur faciale du titre restaurant minable. Nous avons obtenu fin 2010 un chantier sur le sujet avec tous les acteurs. Pour SUD PTT, il ne faut que démarrer et les métiers ont du mal à s'impliquer. Toutefois des premières mesures ont été adoptées par le COGAS. Parmi les plus marquantes, c'est l'expérimentation de nouveaux concepts et modes de restauration collective, en tenant compte notamment de la distribution (courrier, colis). Côté titre restaurant, sa valeur faciale est revalorisée et son attribution élargie au personnel de soirée et de nuit (le soir pour une fin de service après 20h45, et la nuit pour une fin de service après 2h00).

La valeur faciale augmente de 0,60 cts pour les agents dont l'indice est inférieur à 387, et de 0,40 cts pour les autres. C'est insuffisant, mais c'est un premier pas.

SUD PTT sera vigilant à ce que ce chantier perdure avec des moyens financiers à la hauteur des besoins du personnel, et de véritables solutions pour tous les agents. La pause repas est un facteur de santé, négligé par nos dirigeants : cela doit changer !

Garde des enfants: des miettes

Jamais revalorisées depuis leur création en 2005, les aides à la garde rémunérée sont faibles (de 0,25 à 0,40 cts par heure et 1 euro sur les horaires décalés). Le COGAS fait un geste avec une augmentation de 15 % pour l'Ile de France + zone A et de 10 % pour les autres. La plage pour

le complément horaires décalés est étendue (avant 7h30 et après 18h30) et l'aide passe à 2 euros.

Concernant les places en crèches qui n'ont pas évolué depuis 10 ans (environ 300), la dotation exceptionnelle pourrait permettre d'en réserver 50 de plus dans les zones où il est difficile de trouver un mode de garde. Cette fois les moyens sont là. Espérons que la volonté y sera aussi. Ce point est à surveiller localement dans les CTPC (instances locales du social).

Un nouveau prêt étudiant aidé

Voilà des années que nous revendiquons un nouveau prêt aidé par le COGAS, car la prestation précédente n'était pas intéressante vu son taux d'intérêt (seulement 60 prêts accordés en 2010 !). La Banque Postale a enfin fait une proposition : elle est tombée du chapeau quelques jours avant le COGAS : pas moyen d'examiner en commission ad hoc si ce prêt répond aux attentes des postier-es !

Son montant peut aller de 1000 à 35 000 euros, avec décalage du remboursement à 60 mois. Le COGAS pratiquera un abattement de 0,30 % sur le taux d'intérêt (3,54 % actuellement) avec également un abondement prenant en charge de 10 à 50% des intérêts selon le quotient familial. Le budget adopté vise à financer 1200 prêts... reste à voir si cela correspond aux besoins !

Vacances et pouvoir d'achat

Le COGAS consent à réévaluer les seuils de quotients familiaux de 5 % pour les chèques vacances. Cela n'avait pas été fait depuis 2007. SUD demandait également de recouvrer la possibilité d'ouvrir deux plans par an, pour mieux réguler son épargne selon ses moyens : cela a été rejeté par le COGAS. C'est dommage car on constate que

seulement 20% de postier-es ouvrent un plan alors que 40% du personnel se trouve dans les tranches les plus basses de quotient familial. Il apparaît qu'avec nos salaires, l'épargne pour les vacances est devenue secondaire voire impossible face aux besoins courants. Sud a demandé un examen plus approfondi de la chute de l'épargne «chèques vacances» pour trouver des solutions adaptées à la baisse du pouvoir d'achat des postier-es : promis, ce sera fait en commission ad hoc ... A suivre.

Pour mémoire, le chèque vacances est abondé de 15 à 45 % de la valeur épargnée selon le niveau de ressources, et de 50 % sans conditions de ressources pour le personnel débutant... Reste à pouvoir épargner pendant 4 mois minimum!

Les Votes du COGAS

Affectation dotation supplémentaire

14 Pour : 8 La Poste, 1 Cftc, 1 Cfdt, 1 FO, 3 Sect associatifs 1, 2 et 3

5 Absts : 2 Sud, 3 Cgt

1 Nul : Sect associatif 4

Redéploiements budgétaires

14 Pour : 8 La Poste, 1 Cftc, 1 Cfdt, 1 FO, 3 Sect associatifs 1, 2 et 3

3 NPPV : 3 Cgt

2 Absts : 2 Sud

1 Nul : Sect associatif 4

Politique de restauration

13 Pour : 8 La Poste, 1 Cfdt, 1 FO, 3 Sect associatifs 1, 2 et 3

6 Absts : 2 Sud, 3 Cgt, 1 Cftc

1 Nul : Sect associatif 4

Prestations garde d'enfants

14 Pour : 8 La Poste, 1 Cftc, 1 Cfdt, 1 FO, 3 Sect associatifs 1, 2 et 3

5 Absts : 2 Sud, 3 Cgt

1 Nul : Sect associatif 4

Prêt études supérieures

13 Pour : 8 La Poste, 1 Cfdt, 1 FO, 3 Sect associatifs 1, 2 et 3

2 Contre : 2 Sud

4 Absts : 3 Cgt, 1 Cftc

1 Nul : Sect associatif 4

Trois millions d'euros pour « la qualité de vie au travail » ?

Le 3 mars dernier, JP Bailly annonçait une dotation exceptionnelle de 6 millions d'euros pour des opérations visant à améliorer la vie au travail des postier-es: une partie est consacrée au logement social (notamment à la réservation de logements sociaux) et l'autre partie, 3 millions d'euros, était destinée au COGAS pour la restauration et la garde des enfants (voir tableau ci dessous).

Au final, le COGAS a décidé d'augmenter les prestations de garde des enfants et la valeur faciale du titre restaurant (voir tableau). Ces orientations pérennes représentent un budget de 4,1 millions d'euros en année pleine.

La seule zone d'ombre concerne les expérimentations et travaux dans les restaurants (voir tableau). Le flou sur l'utilisation des fonds introduit un risque que le budget ne soit pas dépensé dans les délais, il est donc nécessaire que les militant-es SUD surveillent localement ces opérations.

SUD PTT a revendiqué que ces 3 millions viennent compléter le budget social de fonctionnement de façon pérenne. Nous combattons la pratique habituelle des vases communicants, au budget 2012: les augmentations acquises ne doivent pas se faire au détriment d'autres prestations.

prestations	répartition dotation exceptionnelle de 3 millions
prestations de garde des enfants	1 000 000 euros
titre restaurant	500 000 euros
travaux et expérimentations RIE	1 500 000 euros

Pour ce COGAS, SUD PTT a rappelé ses revendications:

- Restauration collective dès 120 agents
- une solution adaptée pour les services de la distribution
- Un titre restaurant à 8 euros jusqu'à l'indice 548
- Une revalorisation des prestations de garde des enfants
- Des réservations de berceaux en crèches collectives
- Un prêt études sans intérêts jusqu'à 11840 euros de QF
- La possibilité d'ouvrir deux plans chèques vacances/an
- Une augmentation du budget social

